

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	19
• présents	15
• votants	16
• absents	4
• exclus	

Date de convocation :
06 février 2025

Date d'affichage :
06 février 2025

Objet
N° 4787 Autorisation pour
rédaction et émargement
concernant l'avenant n°8
de l'ILEP pour l'année
2025

De la commune de Cauvigny

Séance du 13 février 2025 à 20 heures 15

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. CHABLE Francis

Étaient présents :

M. BREEMEERSCH Adjoint, Mmes DE LAERE, DEPONDT, DOREMIEUX, DUCHESNE, GUIGONNET, JUGAN GORGE, VIDAL, M. ANCART, BARKATS, BARRAULT, BROSSARD, GOMEZ, RIBEIRO-FARIA.

Absents excusés : Mme SATIZELLE, M. MARTINS, ROZE.

Absents ayant donné pouvoir : Mme DAVIAU Adjointe

Secrétaire de séance :

M. GOMEZ François

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'obtenir l'autorisation pour rédiger et émarger tous documents concernant l'avenant n°8 pour l'année 2025 de l'ILEP (centre de loisirs et cantine) pour un montant de 361 710,90 €, participation de la commune de 173 731,63 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire a rédiger et émarger tous documents concernant l'avenant n°8 pour l'année 2025 de l'ILEP (centre de loisirs et cantine) pour un montant de 361 710,90 €, participation de la commune de 173 731,63 €.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture De Beauvais le 20 FEV. 2025
Publié ou notifié le . 20 FEV. 2025

Fait à Cauvigny, le 20 février 2025

Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Reçu en préfecture le 20/02/2025

Publié le 20/02/2025

ID : 060-216001347-20250213-DELIBERAT4787-DE

